

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET CONSEIL DES ETUDES  
ET DE LA VIE ETUDIANTE REUNIS  
Séance du 31/03/2026**

**DELIBERATION  
n° CR\_CEVE\_2026\_01**

***relative à l'élection de deux membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers***

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 811-5, R. 811-14 et suivants,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment le V. de son article 12,

**Vu** l'arrêté de composition de la section disciplinaire de l'université compétente à l'égard des usagers en date du 27 novembre 2025,

**Vu** l'appel à candidatures en date du 2 mars 2026,

**Vu** les candidatures de Mme Mariana TEIXEIRA MARQUES-PUJOL et de M. Sébastien RANC,

**Vu** les procès-verbaux de dépouillement des scrutins, en date du 31 mars 2026,

**Considérant** que la section disciplinaire de l'Université Toulouse Capitole compétente à l'égard des usagers comprend :

- 4 professeurs des universités ou personnels assimilés ;
- 4 maîtres de conférences ou personnels assimilés ;
- 8 usagers

**Considérant** que les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sont élus au sein du conseil de la recherche et du conseil des études et de la vie étudiante, par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent, à l'exclusion des représentants des établissements-composantes ;

**Considérant** qu'une représentante des maîtres de conférences élue à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers a démissionné de ces fonctions et qu'un représentant élu des maîtres de conférences et assimilés quitte l'université le 31/08/2026, perdant ainsi au 01/09/2026 la qualité au titre de laquelle il avait élu ;

**Les membres élus du conseil de la recherche et du conseil des études et de la vie étudiante appartenant au corps concerné par l'élection, après en avoir délibéré, décident :**

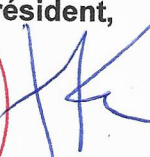
**Article 1<sup>er</sup>**

Sont élus pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

<b>Collège / sexe</b>	<b>Prénom, NOM</b>
<b>Maîtres de conférences - Femmes</b>	Marianna TEIXEIRA MARQUES-PUJOL
<b>Maîtres de conférences – Hommes (à compter du 01/09/2026)</b>	Sébastien RANC

**Article 2 :**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université Toulouse Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

**Le président,**  
  
**Hugues KENFACK**

